



## Analyse des "espaces d'expression" du site Internet du débat

Analyse du 11 au 13 juillet 2016

### Les questions et leurs réponses

#### En Bref

- 1 question a été postée entre le **11 et le 13 juillet 2016**.
- 2 questions posées antérieurement ont reçu une réponse de la CPDP.
- 10 questions posées antérieurement ont reçu une réponse du maître d'ouvrage.

#### Synthèse

La question posée porte sur la mise à disposition des documents présentés en séance lors de l'atelier du 7 juin ; ainsi que sur la communication des modèles et ratios utilisés par le bureau d'études SETEC pour évaluer les volumes de déchets à traiter.

#### Réponses de la CPDP

À une question sur les **expropriations d'exploitants agricoles**, la CPDP transmet la réponse de l'EPA : l'EPA précise le principe des procédures d'expropriation et les modalités d'indemnisation. Il rappelle l'arrêté préfectoral du 30 mai 2012 déclarant d'utilité publique une Réserve Foncière sur le Cœur Nord du Triangle de Gonesse. Il indique les différentes instances impliquées et procédures réglementaires (juridictions spécialisées, DUP, ordonnance d'expropriation, EPFIF, SAFER,...).

À une question portant à la fois sur **l'artificialisation des sols et la gestion des eaux pluviales**, la CPDP transmet la réponse de l'EPA : l'EPA revient sur l'historique de l'aménagement du Triangle de Gonesse, avec le choix fait du projet le plus compact, permettant de préserver 400 ha de terres agricoles d'un seul tenant. Il indique que ce carré agricole sera intégré dans le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) et qu'une zone agricole protégée (ZAP) va être mise en place. L'EPA précise qu'une lisière de 11 ha sera formée autour du carré agricole, afin de gérer l'interface ville-campagne. L'EPA indique ensuite que la gestion des eaux de ruissellement du site est globalisée (terres agricoles + quartier d'affaires), avec une obligation de stockage des pluies d'occurrence cinquantennale à la parcelle, avant rejet dans le réseau public ; des espaces publics inondables sont prévus : le projet aura donc, selon l'EPA, une incidence négative limitée sur le système

hydrogéologique du Triangle. L'EPA rappelle enfin que le projet urbain du Triangle de Gonesse est soumis à la Loi sur l'eau.

### Réponses du maître d'ouvrage

À une question sur **la ferme urbaine et la lisière agricole**, le maître d'ouvrage répond en rappelant la triple vocation de cet équipement : production maraîchère et fruitière, gestion des milieux naturels, accueil du public. Il explique que des échanges de pratiques pourraient avoir lieu avec l'environnement agricole proche ; et qu'un réseau d'approvisionnement par les producteurs locaux pourrait être mis en place en complément de la production de la ferme.

À une question sur **l'intégration topologique du site**, le maître d'ouvrage explique comment le projet formerait une « porte d'entrée » dans la métropole ; son parc paysager permettant des vues sur le territoire et sur l'espace agricole constituerait une transition douce entre espaces urbanisés et espaces ouverts. Il rappelle que les toitures végétalisées participeraient à cette transition tout en favorisant l'installation de la biodiversité.

À une question sur **l'accès au site**, le maître d'ouvrage répond que plusieurs mesures seraient mises en œuvre pour faciliter l'accès des visiteurs par les transports en commun et limiter l'impact du projet sur les transports routiers (plan de déplacements inter-entreprises, infrastructures adaptées aux modes doux, politique de stationnement restrictif, cellule de mobilité). Il précise par ailleurs que les infrastructures routières seront améliorées et souligne que les transports collectifs seront développés d'ici l'ouverture du site (ligne 17, BHNS, barreau de Gonesse) pour permettre un accès régulier et confortable aux employés comme aux visiteurs, dont 25 millions par an viendraient d'Ile-de-France.

À une question sur la **sécurité**, le maître d'ouvrage répond qu'un référent sûreté interne serait nommé, chargé de la coordination des dispositifs des différents équipements, et des relations avec les partenaires extérieurs. Une collaboration étroite avec le Service départemental d'incendie et de secours serait mise en place.

À une question sur les **matériaux de construction**, le maître d'ouvrage répond que l'architecte du projet est entouré de plusieurs bureaux d'études qui étudient le choix des matériaux avec beaucoup d'attention. La conception des bâtiments n'est pas encore assez avancée pour qu'il puisse donner la proportion de la construction en bois, même s'il connaît la performance de la filière bois nationale.

À une question sur les **déchets de chantier**, le maître d'ouvrage répond qu'une charte de « chantier vert » serait élaborée, ainsi qu'un « plan d'installation de chantier » permettant de réduire à la source la quantité et la toxicité des déchets.

À une question sur **l'éco-conception du bâtiment**, le maître d'ouvrage répond que l'architecte et les concepteurs du site y sont très attentifs. Concernant le cycle de vie du bâtiment et sa déconstruction, il précise que certains postes ont bien été étudiés dans la totalité de leur cycle de vie (panneaux photovoltaïques).

À une question sur les **déchets générés**, le maître d'ouvrage répond que l'estimation des déchets a été réalisée pour les différentes activités du site, en utilisant valeurs de référence et ratios adaptés. Il cite quatre grandes catégories de flux de déchets et donne une estimation du volume total (32 400 t/an), susceptible d'être diminué d'ici 2024.

À une question sur les **déchets des enseignes locataires**, le maître d'ouvrage répond que la politique de limitation des déchets élaborée par le bureau d'études SETEC s'appliquerait aux opérateurs présents sur le site, par le biais d'un « bail vert » dont les clauses restent à préciser.

## Les avis

### En Bref

**40** avis ont été postés entre le **11 et le 13** et publiés jusqu'au 18 juillet 2016.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre ;

- l'**environnement** ;
- l'**aménagement du territoire** ;
- l'**emploi et la qualification** ;
- le **commerce** ;
- l'**offre culturelle et de loisirs**.

### Tableau de répartition des avis

Environnement	<b>23</b>	A120, A121, A122, A123, A124, A127, A128, A130, A133, A134, A136, A137, A138, A139, A142, A143, A144, A145, A146, A147, A148, A150, A153
Aménagement du territoire francilien	<b>21</b>	A120, A121, A123, A125, A126, A127, A128, A129, A130, A132, A133, A135, A136, A137, A138, A139, A143, A145, A149, A150, A153
Emploi et qualification	<b>16</b>	A120, A126, A127, A128, A130, A132, A141, A144, A146, A150, A151, A153, A154, A155, A156, A157
Commerce	<b>12</b>	A120, A123, A125, A127, A129, A130, A135, A136, A142, A147, A149, A157
Offre culturelle et de loisirs	<b>11</b>	A136, A138, A141, A142, A146, A147, A150, A151, A152, A156, A157
Caractéristiques générales du projet	<b>5</b>	A122, A127, A128, A137, A150
Accès au site et enjeux de circulation	<b>4</b>	A127, A137, A147, A151
Autres	<b>4</b>	A119, A140, A153, A156
Enjeux économiques	<b>2</b>	A133, A147
Attractivité touristique	<b>1</b>	A123
Débat public	<b>1</b>	A150

### Synthèse

Sur les 40 avis déposés, une très grande majorité font état d'une opposition marquée au projet. Au-delà du concept lui-même, ce sont ses impacts qui sont critiqués ; une vision de l'aménagement plus global du Triangle de Gonesse est souvent opposée à celle proposée par l'EPA et le maître d'ouvrage. Le plus souvent, c'est le modèle de société lui-même qui est remis en cause. Des alternatives sont avancées.

- **L'environnement**

Les avis sont nombreux à dénoncer la destruction de terres agricoles (« *destruction de terres agricoles d'une valeur exceptionnelle, avec plus de 6 mètres de dépôts limoneux, permettant par exemple de faire pousser le maïs sans aucun arrosage* »), et à s'élever contre l'artificialisation de terres nourricières dans un contexte où la protection des espaces naturels devient une priorité : « *La destruction de terres agricoles ne serait pas grave si l'Humanité disposait suffisamment de terres.* »

*Mais ce n'est pas le cas. Loin s'en faut.* » La nécessité de préserver des terres participant à l'autonomie alimentaire de l'Île-de-France est très souvent évoquée : « *La demande est de plus en plus pressante pour une nourriture saine produite dans la proximité, qui limite aussi les transports, et les taux de GES* ». La référence à la COP 21 revient souvent ; la production de déchets et la dépense énergétique sont également critiquées, à une époque où l'on cherche à en diminuer le volume : « *Ce projet n'est bien évidemment pas compatible avec les objectifs de la COP 21, malgré les quelques "habillages écologiques" chargés de cacher l'immense gaspillage énergétique* ». Le concept lui-même est jugé non durable : « *A travers ce projet, c'est tout le contraire d'une nécessaire société de sobriété qui va prospérer, peu importe les dégâts pour les générations futures dans 20, 30 ou 50 ans.* » Le « greenwashing », enfin, est dénoncé : « *Le projet d'EuropaCity est celui d'un centre commercial autiste coiffé d'un chapeau vert.* »

- L'aménagement du territoire francilien

Plus de la moitié des avis abordent la question de l'aménagement du territoire, et de l'implantation du projet dans l'ensemble plus vaste du Triangle de Gonesse et de la Région. Son manque de pertinence est souligné : « *Comme citoyenne d'Île-de-France, ce n'est pas de ce projet dont j'ai besoin !* », « *Ni Gonesse, ni le Val d'Oise, ni l'Île-de-France n'ont besoin d'EuropaCity.* » La vocation commerciale du projet est dénoncée, et son manque d'opportunité souvent mis en avant : « *EuropaCity est un projet inopportun ici et maintenant : un projet du Grand Paris basé sur une logique financière et non économique* ».

De nombreux avis mettent en avant les besoins des populations en matière de transports, d'emplois, d'initiatives fédératrices, mais le projet ne leur paraît pas répondre aux attentes du territoire : « *Les besoins sont immenses alors qu'EuropaCity n'apportera que des nuisances.* » La création d'un complexe commercial et de loisirs semble à beaucoup inadaptée, dans un territoire déjà saturé par les équipements : « *EuropaCity est trop gros et a des ambitions démesurées par rapport au contexte métropolitain* ». Enfin, le modèle de société que représente le projet apparaît dépassé : « *C'est un projet qui appartient au passé* » et en décalage avec les exigences d'urbanisme : « *Non seulement la densité du projet d'EuropaCity peut être comparée à celle de l'œuf au plat, mais l'installation d'un tel complexe relève de l'étalement urbain, du grignotage de la ville sur la campagne.* » C'est un projet de société, une certaine vision du développement qui est refusé : « *Le fait de manger encore des terres pour y construire une cité du consumérisme à son excès, une sorte d'Eldorado de la classe moyenne et plus et un faux rêve pour les pauvres, c'est inadmissible.* » La possibilité d'installation du projet sur le site PSA est plusieurs fois évoquée : « *Pourquoi couvrir de béton et donc faire disparaître de bonnes terres agricoles alors que l'ancienne usine PSA d'Aulnay-sous-Bois, est désaffectée ?* » L'abandon de l'aménagement par les pouvoirs publics est aussi souligné : « *EuropaCity est emblématique aussi de la privatisation de l'urbanisme, la ville et la pensée urbaine sont laissées à la merci des promoteurs privés.* » L'absence de vision politique est relevée : « *Tout cela me paraît un sacré gâchis, sans vision globale* ». De nombreux internautes attendent ou proposent d'autres propositions, réellement innovantes : « *Innover c'est prendre le risque de changer la méthode !* »

- L'emploi et la qualification

De nombreux avis reviennent sur la question des emplois : « *Surtout des emplois précaires, peu qualifiés et à temps partiel.* » Les internautes sont dubitatifs quant à la qualité mais aussi au nombre des emplois créés : « *ce projet n'apportera que du béton, du superficiel et du superflu qui ne profiteront pas à la population locale – à peine quelques emplois précaires rémunérés au lance-pierre, malgré les promesses bien sûr jamais tenues* ». De nombreux internautes restent sceptiques quant aux capacités du projet à faire changer les choses : « *même amendé et enrichi par les nombreuses contributions suscités par le débat qui s'achève, il n'y a aucune chance que ce projet puisse répondre aux attentes des habitants en terme de créations d'emplois et de nouvelle dynamique offerte à leur*

territoire » ; la  Crainte du transfert d'emplois  est avancée : « *Le 2ème point négatif, c'est l'emploi. Ça ne créera pas d'emplois chez ceux qui n'en ont pas (les chômeurs), mais chez les expérimentés, donc il y aura du débauchage.* » Un espoir est malgré tout exprimé : « *Ici il y a du racisme mais c'est une conséquence du manque d'activités, du manque d'emplois, du manque de pouvoir d'achat, ce qui crée de fortes divisions sociales et raciales. Europacity pourrait peut-être, un peu, contribuer à apaiser le climat social.* » D'autres proposent des alternatives : « *Il faut sauver les bonnes terres arables de la région parisienne et créer des emplois pérennes et porteurs d'avenir en installant des maraichers plutôt qu'un énième centre commercial inutile vu la proximité d'autres centres à côté. C'est l'avenir !* »

Une  exigence particulière sur les formations  annoncées est enfin avancée par ceux qui soulignent les problèmes récurrents du territoire en la matière : « *attention à ne pas privilégier les formations sur un emploi précis, il faut des formations à la polyvalence, apprendre aux gens, aux jeunes en particulier, la diversité, l'adaptabilité, l'ouverture.* » La  question de l'accès aux emplois  est soulignée : « *Il y a de nombreuses personnes diplômées et qualifiées dans le 93 mais ils ne sont pas dans les réseaux d'influence de ces groupes, ils n'en ont pas les codes, le comportement, etc.* »

- **Le commerce**

Plusieurs avis dénoncent le  manque de nécessité d'un « énième centre commercial »  : « *Non, absolument non à ce projet ! Il y a bien assez de centres commerciaux. Ils sont déjà déserts toute la semaine.* » La vocation entièrement commerciale du projet est souvent dénoncée : « *Comprenez : tout est consommation* ». La crainte que la  population locale soit exclue  est souvent exprimée : « *De plus, au vu des tarifs annoncés pour les entrées, ce parc ne profitera certainement pas aux résidents locaux, mais bien à des touristes ayant les moyens de dépenser beaucoup, car il s'agit vraiment d'un nouveau temple de la surconsommation. Inutile donc.* » La  concurrence  est évoquée : « *il y a me semble-t-il trop de concurrence déjà sur ce territoire, notamment avec Aéroville juste à côté, avec O'Parinor, avec le Parc des expos etc.* » L'idée que le projet est  avant tout un investissement immobilier  est plusieurs fois reprise : « *Le programme n'est ni destiné à la population locale ni destiné aux touristes, mais bien destiné aux enseignes commerciales. À charge des preneurs de trouver leur clientèle.* » Le principe même du commerce et du consumérisme est rejeté : « *EuropaCity, s'il devait voir le jour, serait une aberration d'ici quelques décennies, une absurdité qui aura entretenu l'illusion d'une consommation sans limites.* »

- **L'offre culturelle et de loisirs**

Certains avis mettent en avant les conditions d'attractivité du site, de par sa  situation jugée peu propice  : « *Comment peut-on imaginer que cet immense centre "commercial, culturel et de loisir" (sic) attirera des foules dans un tel environnement ?* », et même la réalité de sa vocation touristique : « *Europacity n'est pas (...) une destination touristique, mais une opportunité de logement dans un site dégradé mais proche de transports* ». D'autres internautes insistent sur la  nécessité d'associer la population locale  : « *pour qu'EuropaCity marche, il faut faire participer les villes, il faut nous faire participer, il faut notamment recruter chez nous pour animer le secteur loisirs* » tandis que d'autres considèrent au contraire que son  ancrage local est artificiel  : « *Ce sera un lieu d'attraction pour qu'une certaine classe sociale consomme à outrance, avec aucune cohésion sociale, aucun souci de vivre-ensemble.* » Le  manque de travail de terrain  pour concevoir un projet en accord avec son lieu d'implantation est également souligné : « *Le gros point négatif du projet est un manque de travail sociologique : on ne s'intéresse pas assez à l'humain, on ne s'intéresse pas à l'intérêt de la population.* » Enfin, l' aspect concurrentiel du projet  est souligné : « *Europacity n'est pas qu'un équipement culturel et de loisirs additionnel, c'est aussi un concurrent redoutable pour des équipements de proximité existants ou à créer.* »

## Les points de vue

**15 points de vue** ont été déposés entre le **11 et le 13 juillet** et publiés jusqu'au 18 juillet 2016.

Le **point de vue n°81**, déposé le 9 juillet 2016, est une **Contribution de M. Franck DEBOISE : « Bilan chiffré du débat au 7 juillet »**. Ce bilan est la suite de celui que M. DEBOISE avait dressé le 11 juin et s'appuie sur les points de vue et avis déposés sur le site. Une analyse de ces contributions laisse apparaître une majorité d'avis défavorables au projet, que ce soit de la part de particuliers (80%), de collectifs : associations, partis politiques, syndicats (86%), de collectivités (57%) ; ce qui fait un total de 79% d'avis défavorables. La méthodologie est expliquée et les analyses présentées en différents tableaux. L'auteur fait remarquer que les contributions n'ont pas connu d'essoufflement pendant la dernière partie du débat, que les collectivités et collectifs se sont davantage exprimés, et que le camp des opposants s'est trouvé renforcé.

Le **point de vue n°82**, déposé le 11 juillet 2016, est une **Délibération du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis** : elle présente ses réserves sur le projet (contradiction avec la qualité de vie des habitants, peu de lisibilité sur sa nature exacte, ses impacts sur le tissu commercial, philosophie du projet discutable, impact sur l'emploi incertain, embolie du réseau routier, incompatibilité avec les objectifs de la COP21...). Les auteurs reviennent sur le potentiel du site PSA et demandent à l'État, dans le cadre du CIN, de favoriser sa reconquête industrielle. Ils demandent également de changer d'échelle, plaident pour une plus grande exigence environnementale et souhaitent que des complémentarités soient établies et que les concurrences à l'œuvre soient réduites, dans l'intérêt des populations des deux départements. Ils précisent que le Conseil départemental ne peut en l'état soutenir le projet.

Le **point de vue n°83**, déposé le 11 juillet 2016, est le **Cahier d'acteur de l'AMAP Coup de Pousse**. Les auteurs présentent leur association, pour le maintien d'une agriculture de proximité, et contestent l'artificialisation de terres agricoles par le projet, à un moment où la demande d'agriculture de proximité augmente. Ils mettent en avant les péjorations sur l'environnement et la qualité des terres amenées à disparaître, dont la valeur n'est pas prise en compte. Ils approuvent la démarche vertueuse du projet (ferme urbaine...), mais demandent que le site soit réalisé sur une friche industrielle plutôt que sur des terres nourricières. Le projet est considéré comme conçu « de haut en bas », sans tenir compte des besoins des habitants et de leurs aspirations à une vie plus solidaire et à une prise de décision qui les implique davantage.

Le **point de vue n°84**, déposé le 11 juillet 2016, est une **Délibération du Conseil départemental du Val d'Oise** (séance du 8 juillet 2016). Le Conseil départemental émet un avis favorable sur le projet EuropaCity et lui apporte son soutien. Il rappelle son intégration au projet du Grand Paris, le rôle de « locomotive » qu'il aurait sur le territoire, en termes de création d'emplois. Il demande qu'EuropaCity participe au Campus des Métiers et des Qualifications, mette en place des dispositifs de partenariats avec les TPE-PME, que les infrastructures de transports collectifs nécessaires soient réalisées. Il propose que les collectivités du corridor aéroportuaire engagent des démarches d'accompagnement, favorisant l'implantation du projet.

Le **point de vue n°85**, déposé le 11 juillet 2016, est une **Contribution de M. Pascal DURANT : « Ce projet est incompatible avec une société durable, laissons-le dormir au fond de la poubelle des grands projets inutiles »**. L'eurodéputé y dénonce un projet dépassé, en totale contradiction avec les engagements de la COP 21, bétonnant des terres agricoles, source de nuisances et de pollutions, trop

énergivore, générateur de déplacements routiers, de déchets et de GES. Il pointe l'absence d'études d'impact sur l'environnement et souligne que les seuls intérêts de groupes privés ne sauraient justifier la destruction d'un patrimoine commun, alors qu'une friche industrielle est disponible de l'autre côté de l'autoroute. Il souligne le manque de garanties concernant les retombées pour le territoire, malgré un important investissement de fonds publics. Il déplore enfin que le contexte socio-économique ne soit pas pris en compte et souligne que la gouvernance du projet n'est pas assurée : il conclut que le projet est incompatible avec un développement du territoire durable et respectueux des hommes et de l'environnement.

Le **point de vue n°86**, déposé le 12 juillet 2016, est le **Cahier d'acteur de la Région Ile-de-France**. La région rappelle les efforts consentis sur le périmètre du Grand Roissy, mais constate que la population reste particulièrement touchée par le chômage. Les auteurs précisent les ambitions de la Région : développer un pôle d'activités centrée sur les activités aéronautiques et de l'espace ; constituer une zone agricole protégée (ZAP) au nord du Triangle ; accueillir EuropaCity qui pourrait compléter l'ensemble. La Région fixe certaines exigences pour le projet : priorité à l'emploi des populations locales, une haute qualité environnementale pour les bâtiments, un cycle vertueux en matière d'énergie, de déchets et de ressources en eau. À cet égard la Région demande des garanties, d'autant qu'elle ne dispose pas encore du bilan carbone global du projet. Elle demande également un déplacement du site du projet en limite sud-est de la ZAC, de manière à ce que la future gare de la ligne 17 profite en priorité aux habitants, et préconise un maillage fin des transports en commun à mettre en place avec le maître d'ouvrage. Elle demande également que soit produit un schéma intégré de l'ensemble de la chaîne logistique du projet, au vu des niveaux de fréquentation annoncés qui risquent de peser sur le trafic routier. La Région souhaite en outre une réelle différenciation commerciale, et des garanties sur la programmation tant commerciale que culturelle. La Région soutient le projet, sous réserve que les garanties énoncées soient satisfaites. Elle reste vigilante et attentive au développement du projet.

Le **point de vue n°87**, déposé le 11 juillet 2016, est une **Contribution du CPTG : « Combien va coûter la ZAC du Triangle de Gonesse ? »**. Les auteurs y présentent les coûts intégrés dans le programme de ZAC de l'EPA Plaine de France : le coût des aménagements préalables, évalués par l'Autorité environnementale à 686 millions d'euros HT, est décomposé et présenté par poste. Le CPTG estime les coûts non chiffrés : raccordements GRDF, ERDF, déchets, tronçon de la ligne 17. Ces derniers sont estimés, selon les données de l'enquête publique, à 844 millions d'euros, dont le mode de financement est détaillé ; les auteurs précisent qu'aucun protocole d'accord pour le financement de ce tronçon n'a été conclu entre l'EPA et la SGP (Société du Grand Paris). Les auteurs estiment enfin les coûts financés sur fonds publics, et les présentent dans un tableau (ligne 17, BHNS, part du barreau de Gonesse, surcoût aménagement, terrain non vendus) ; ils parviennent à des valeurs comprises entre 1 et 1,8 milliard d'euros.

Le **point de vue n°88**, déposé le 13 juillet 2016, est le **Cahier d'acteur du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis**. Les auteurs y reprennent les doutes et inquiétudes émis tout au long du débat et expriment leurs réserves sur le projet, à la fois concernant l'impact sur l'emploi, le commerce, le réseau routier. Ils insistent sur la pression que ferait porter le projet sur l'environnement, la biodiversité, les espaces naturels, et indiquent que le projet est incompatible avec les objectifs actuels de transition écologique. Ils font remarquer par ailleurs que le projet conforterait un modèle d'urbanisation qui fragmente le territoire, et ajouterait de l'incohérence en installant le plus grand centre commercial d'Europe à quelques mètres de la plus grande friche industrielle. Le Conseil régional considère dans ces conditions que le projet est en contradiction avec la qualité de vie des habitants de Seine-Saint-Denis, leurs valeurs et la transformation de leur territoire.

Le **point de vue n°89**, déposé le 13 juillet 2016, est une **Contribution de l'AAS Sarcelles Rugby**. Les auteurs rappellent que la formation et l'orientation des jeunes se construisent avec le concours de

chacun. Ils reprennent les éléments majeurs du dossier du maître d'ouvrage (emplois créés, répartition des métiers, niveau de qualification, etc.) et soulignent que, quelle que soit l'activité, la « relation à autrui » est une constante (accueil, vente, tourisme, loisir, etc.), nécessitant la maîtrise de langues étrangères et la qualité des comportements. Ils portent ces informations à la connaissance des jeunes rugbymen et de leurs familles, afin qu'ils puissent se préparer et saisir les opportunités de formation.

Le **point de vue n°90**, déposé le 13 juillet 2016, est une **Délibération du Conseil municipal du Bourget** qui, dans sa séance du 14 avril 2016, donne un avis défavorable à l'unanimité sur le projet EuropaCity. Le Conseil municipal s'exprime sur la forme et sur le fond, considérant que le projet, dont l'objectif est essentiellement commercial, porterait atteintes aux commerces existants, constituerait une rupture sur le territoire, comporterait des risques d'embolie du réseau routier, viendrait polariser les investissements publics, empièterait sur des terres agricoles sans tenir compte des friches disponibles (PSA). Les auteurs soulignent que le projet serait un frein au développement d'une zone d'activités liées à l'aéroportuaire entre le Bourget et Roissy, et ne créerait pas de lien avec le pôle du Bourget pourtant très proche.

Le **point de vue n°91**, déposé le 13 juillet 2016, est une **Contribution de M. Jean-Claude CAVARD : « Un secteur géographique en débat depuis le début des années 1980 »**. L'auteur y rappelle les différentes étapes depuis 1977 des projets d'aménagement du « Pays de France » et ses enjeux à la fois sociologiques, écologiques et urbanistiques. Il donne son point de vue sur le projet, dont il souligne les incertitudes et indique les points de vigilance (formation, emplois des jeunes, programmation culturelle, taux de fréquentation, typologie des enseignes commerciales, etc.). Il précise enfin que les moyens publics mis au service du projet (ligne 17) devront prioritairement servir les intérêts de la population. Il conclut en disant que dès le début des années 1980, ce secteur était considéré comme un secteur à préserver, comme l'atteste le projet de « trame verte » imaginé à l'époque ; les enjeux, près de 40 ans plus tard, sont restés les mêmes, précise-t-il, et il souligne la difficulté qui persiste à « ménager » ce territoire du nord-est francilien, malmené et pas assez valorisé.

Le **point de vue n°92**, déposé le 13 juillet 2016, est un **Courrier de M. André SANTINI : « Possibilités d'alimentation en eau potable du projet »**, adressé à Mme Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP. M. SANTINI s'y déclare très favorable au projet. En tant que président du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France), il indique que le service public de l'eau a les capacités de production suffisantes pour répondre aux exigences à long terme du secteur nord-est, en tenant compte de ses évolutions démographiques et urbanistiques. Une première simulation du projet, précise-t-il, montre qu'il est possible de raccorder EuropaCity au réseau du SEDIF, moyennant une extension de réseau à consolider à partir des besoins réels du maître d'ouvrage ; cette extension serait réalisée à sa charge.

Le **point de vue n°93**, déposé le 13 juillet 2016, est le **Cahier d'acteur du CPPES (Club parlementaire pour la protection et l'étude des sols)**. Les auteurs rappellent les références des textes officiels destinés à protéger la ressource non renouvelable que sont les sols, aux multiples fonctions. Ils présentent les sols de la Plaine de France comme un patrimoine précieux à préserver, dont ils expliquent la formation, la nature et la richesse, ainsi que la rareté à l'échelle de la planète. Leur destruction représente, selon les auteurs, la dilapidation d'un patrimoine irremplaçable, dont il liste les fonctions bénéfiques (amélioration de qualité de l'air, régulation de l'eau, limitation des canicules, agriculture nourricière). Ils insistent ensuite sur les risques qu'induirait sur toute la zone une artificialisation de ces sols. Ils plaident pour un maintien de la vocation agricole du Triangle de Gonesse, avec une production diversifiée, maraîchère et fruitière.

Le **point de vue n°94**, déposé le 13 juillet 2016, est le **Cahier d'acteur de la Compagnie des Alpes**. Cet acteur majeur des loisirs en Europe et en France (parc Astérix, Futuroscope, Musée Grévin...)

souligne la densité des équipements de loisirs en Ile-de-France et la concurrence qu'introduirait un projet de cette dimension. Le partenariat avec le groupe Wanda inquiète les auteurs, qui voient dans l'arrivée de l'acteur chinois une potentielle déstabilisation du marché français, menaçant même la pérennité de certains sites. Ils considèrent l'offre d'EuropaCity comme inadaptée au contexte, dans un environnement déjà très mature, dont il liste les équipements et leurs surfaces. Ils soulignent que le réservoir de croissance de clientèle n'est pas infini et que le marché reste fragile. Ils craignent une concurrence frontale, une cannibalisation des structures existantes, et expriment leurs inquiétudes quant à l'arrivée sur le marché français d'un investisseur chinois qui ne cache pas sa volonté d'implantation en France et en Europe.

Le **point de vue n°95**, déposé 13 juillet 2016, est une **Contribution de l'Observatoire du commerce de Paris Terres d'Envol : « Commentaires sur les commentaires du maître d'ouvrage »**. Les auteurs regrettent que le maître d'ouvrage n'ait pas profité du débat pour confronter ses arguments avec les experts, plutôt que de critiquer le fond et la forme des études de Paris Terres d'Envol dans une contribution écrite tardive (<https://europacity.debatpublic.fr/documents-du-porteur-projet>). Ils déplorent le ton méprisant de cette critique frontale, qui met en cause le professionnalisme de l'étude McKinsey et qualifie les commanditaires de l'étude de « partis pris opposé au projet » ; ils considèrent que le débat se termine sans avoir permis des échanges qui auraient pris en compte l'intérêt général de tout le territoire.